L'UE envahie par les clandestins n'expulse que les Européens

26/08/2014 à 21h19

L'Europe des frontières passoires envahie par les chalands chargés de clandestins n'en renvoit qu'un dixième chez eux, par contre elle est plus rigoureuse quand il s'agit de renvoyer des citoyens Européens.



On entend avec une certaine fréquence la bonne paix de l'intégration entre les peuples, de la circulation libre au sein de l'union européenne et la Neuvième Symphonie de Beethoven. On entend surtout que les citoyens Européens qui émigrent des pays en crise ayant un fort taux de chômage vers d'autres pays de l'UE – espèrent trouver quelque chose de mieux. On entend aussi des Italiens, revenus d'Allemagne, Angleterre, Belgique (…) en quête de travail et d'opportunités. Attention, cependant parce que s'ils partent pour le nord de l'Europe et qu'au bout de trois mois ils n'ont pas obtenu un contrat de travail ou une assurance – ils devront préparer à la hâte leur valise et acheter un billet de retour, parce que les autorités du pays les inviteront à partir du pays où ils sont les hôtes.
La directive européenne 38 de 2004 (relative, paradoxalement, au "droit des citoyens de l'union et de leurs membres de leurs familles de séjourner et circuler dans le territoire des États membres") prévoit à l'article 7 : **"Chaque citoyen de l'UE a**

le droit de séjourner pour une période supérieure à trois mois dans le territoire d'un autre État membre, à la condition d'avoir un travail ou d'être autonome dans l'État membre d'accueil ou de disposer, pour lui même et pour ses membres de la famille, des ressources économiques suffisantes pour qu'il ne devienne pas une charge auprès de l'assistance sociale de l'État membre d'accueil (…). La loi communautaire prévoit même la révocation du permis de séjour, la déchéance des bénéfices de l'assistance (santé publique). De fait, il endosse le statut de clandestin et dans des cas extrêmes, est expulsable (car indésirable).
Le pays le plus rigoureux est la Belgique qui a retiré le permis de séjour en 2013 et éloigné 2.712 citoyens de l' UE. Parmi eux, 265 italiens. Nous répétons, il ne s'agit pas d'expulsions de gens responsables de crimes, mais d'Européens citoyens d'un pays européen. (…)
Un cas médiatisé en 2014 a été celui de **Silvia Guerra**, musicienne et actrice italienne ayant une maison en cours d'achat jusqu'à ce que la commune de Saint-Gilles, banlieue de Bruxelles lui envoie un avis la déclarant comme "personne indésirable" – car serait une charge sociale pour l'État belge. (…)**"Qui ne trouve pas de travail, doit s'en aller" titre un quotidien Allemand. (…)**
"Si d'ici six mois maximum, ils ne trouvent pas de travail, auf wiedersehen, au revoir, l'Allemagne t'envoie ailleurs. (…) "Mieux vaut chercher des solutions avant qu'ils ne deviennent de gros problèmes" dit le ministre de l'intérieur Allemand, Thomas de Maizière. Il parle d'immigrés communautaires de Roumanie, de Bulgarie mais aussi : Polonais, grecs, espagnols et surtout italiens, troisième communauté étrangère par ses nouvelles entrées, +40%, en Allemagne en 2013. (…)
Source